

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**5 septembre 2023 à 20 H 00**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

**Présents :**

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOIGNARD, Annie COMPAGNONI, Frédérique MULLER, Martine PERROT, Marlène RAMEL,  
Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET, Mathieu PERROT, Maurice TOURNERET, Alain TRONCIN

Secrétaire de séance : Maurice TOURNERET

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023
- Logements communaux :
  - \* délibérations pour restitution des cautions des logements F4 et F3 de la fromagerie
  - \* délibérations pour la location des logements F4 et F3 de la fromagerie
  - \* Diagnostics énergétiques
  - \* Courrier de Mme Amandine MULLER
- Délibération concession cavurnes et mise à jour du règlement du cimetière
- Devis URBANEDIT
- Courrier du Département relatif à la politique de l'eau
- Demandes de subvention
- Urbanisme
  
- Informations diverses
- Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la dissolution du budget assainissement et incidences sur le budget communal. Accord du Conseil à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

**Délibération restitution de caution du logement F3 de la fromagerie**

Madame le Maire confirme le départ de Paul Verdote et Nadège Foltête, en date du 31 août 2023, de l'appartement F3 à l'étage de l'ancienne fromagerie.

L'état des lieux, ne faisant apparaître aucune dégradation, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le remboursement de la caution.

Accord du Conseil, à l'unanimité, pour la restitution de la caution de 306.54 €.

**Délibération restitution de caution du logement F4 de la fromagerie**

Comme indiqué lors du conseil du 6 juillet, Coralie et Pierre MATHEY ont quitté l'appartement F4 au Rez de chaussée de l'ancienne fromagerie.

L'état des lieux, ne faisant apparaître aucune dégradation, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le remboursement de la caution.

Accord du Conseil, à l'unanimité, pour la restitution de la caution de 600 €.

### **Délibération pour la location du logement F4 de la fromagerie**

Madame le Maire informe que Bastien SAPOLIN et Eléonore TORREGROSSA ont fait acte de candidature pour le logement F4 de la fromagerie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Accord du Conseil, à l'unanimité, pour la signature du bail avec les nouveaux arrivants, moyennant un montant de loyer mensuel de 620.99 € hors charges ainsi qu'une provision mensuelle sur charges de 20.00 €.

Une caution, équivalente à un mois de loyer (620.99 €), est versée par les locataires à la signature du bail.

### **Délibération pour la location du logement F3 de la fromagerie**

Madame le Maire informe que Typhaine STEHLY et Maxence DA SILVA GIL ont fait acte de candidature pour le logement F4 de la fromagerie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Accord du Conseil, à l'unanimité, pour la signature du bail, moyennant un montant de loyer mensuel de 500.55 € hors charges ainsi qu'une provision mensuelle sur charges de 20.00 €.

Une caution, équivalente à un mois de loyer (500.55 €), est versée par les locataires à la signature du bail.

### **Logements communaux : diagnostics**

Sur les six logements communaux, 4 diagnostics ont déjà été réalisés. Les deux derniers appartements (F1 de la fromagerie et celui dans le bâtiment communal) seront réalisés le 11 septembre.

Madame le Maire fait la synthèse des diagnostics, étant entendu que les 4 appartements ont une performance énergétique correspondant à D sur la grille (de A à G).

Une déperdition de chaleur est constatée, principalement par les ventilations.

### **Courrier de Madame Amandine MULLER**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu par Mme MULLER en date du 17 août 2023 relatif à des demandes de travaux.

Concernant la réfection de la salle de bain, celle-ci n'est pas retenue, à l'exception du changement du mitigeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les appartements de l'ancienne fromagerie feront l'objet de travaux au niveau des sanitaires en 2025. En effet, ces travaux sont conditionnés par les actions d'étanchéité, réalisées en mars 2023, pour traiter les problèmes d'humidité dans le bâtiment.

### **Délibération sur les concessions cavurnes et mise à jour du règlement du cimetière**

Madame le Maire indique que suite à l'acquisition de 10 cavurnes, il est nécessaire de mettre à jour le règlement municipal du cimetière concernant la tarification des concessions.

Pour rappel, le tarif d'une case dans le columbarium est de 570 € pour 30 ans avec un renouvellement tous les 15 ans moyennant un coût de 70 €.

Concernant les cavurnes, il est précisé que les personnes devront procéder à la pose d'un monument funéraire.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à la majorité (7 pour, 4 contre) :

- de fixer le tarif de la concession d'une caverne, comprenant 4 urnes, à 400 € pour une durée de 30 ans, renouvelable.
- de supprimer la notion de renouvellement tous les 15 ans pour le columbarium pour un renouvellement tous les 30 ans.
- demande la mise à jour du règlement du cimetière pour tenir compte de ces décisions.

### Délibération modifications du budget communal

Madame le Maire rappelle que suite à la dissolution du budget assainissement, des modifications doivent être réalisées sur le budget communal par rapport au transfert de résultat (en rouge) d'une part, et le FCTVA (en bleu) d'autre part.

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
c/6588 – Autres charges de gestion courante	+ 3 247,57 €
023 – Transfert à la section d'investissement	+ 4 754,96 €
c/615231 – Entretien et réparations voiries	- 4 754,96 €
<b>Recettes</b>	
002 – Résultat de fonctionnement	+ 3 247,57 €
<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
001 – Résultat d'investissement	+ 27 042,69 €
c/10222 – FCTVA	+ 4 754,96 €
<b>Recettes</b>	
c/1068 – Excédent de fonctionnement	+ 27 042,69 €
021 – Transfert de la section de fonctionnement	+ 4 754,96 €

### Devis URBANEDIT

Madame le Maire indique qu'elle a été sollicitée pour une numérisation des documents d'urbanisme par la Société URBANEDIT pour un montant H.T. de 3 675 € après remise, comprenant le logiciel, la prise en charge des documents, la numérisation, l'intégration.

Un abonnement annuel de 200 € est offert la première année.

Après débat, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

### Demandes de subvention

Madame le Maire fait part de trois demandes de subvention émanant de l'AFM Téléthon, de l'Association la Ronde de l'Espoir et de la Compagnie du Comte à Champlive.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 100 € à l'AFM Téléthon

Concernant la Compagnie du Comte à Champlive, le conseil décide, à la majorité (8 pour, 3 contre) d'accorder une subvention de 50 €.

## **Urbanisme**

Deux demandes de déclaration préalable sont actées pour :

- Guy JOLIVET (pose panneaux photovoltaïques)
- Aurélien COMPAGNONI (modification de façade)

Deux demandes de certificat d'urbanisme d'information pour les parcelles sises au 2 et au 8 rue de la distillerie.

## **Courrier du département relatif à la politique de l'eau**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme Christine BOUQUIN relatif à un lancement d'appel à projets (AAP) visant à renforcer la résilience des territoires face à la raréfaction de la ressource en eau.

## **- Informations diverses**

### **- Questions diverses**

#### **- Forêt : Plan de relance**

Suite à la notification de publication d'une consultation sur la plate-forme des marchés sécurisés, en date du 10 juillet 2023, dans le cadre du plan de relance, relative à la préparation du sol, la mise en place de 13 230 plants et de protection contre le gibier et à des travaux de dégagements (8.68 ha), aucun dossier n'a été déposé.

#### **- Plan communal de sauvegarde**

Par courrier, en date du 21 juillet, Monsieur le Préfet a notifié que notre commune est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde, sous un délai de deux ans, au motif que notre territoire est exposé à un risque (feu de forêt).

Ce plan a pour objet l'alerte et l'information, la protection et le soutien des populations présentes sur le territoire communal lors de l'événement.

#### **- Réfection chemins ruraux**

#### **- Journée portes ouvertes SYTEVOM le samedi 16 septembre 2023 de 9 h 30 à 17 h 30**

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 10.